

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 2 octobre 2017, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Michelle Payette M. Alain Patry  
M. Conrad Hubert  
M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2017-RAG-5765

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Demande de Louisiana Pacifique
- 6.2 Demande du Club des petits déjeuners pour l'école St-Boniface
- 6.3 Proposition de publicité pour Sécurité incendie et Halloween
- 6.4 MRC-cuisine
- 6.5 Don pour l'équipe de football de Maniwaki

Adoptée.

2017-RAG-5766

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 tel que présenté.

Adoptée.

2017-RAG-5767

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 7 074.06 \$ et la liste des comptes payés au montant de 16 164.27 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de préparer les rapports du au fait que la fin de mois tombait le samedi donc, elle n'avait qu'une journée pour tout préparer.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 octobre 2017**

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de préparer les rapports du au fait que la fin de mois tombait le samedi donc, elle n'avait qu'une journée pour tout préparer.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire pour septembre 2017.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **État de revenus et dépenses**

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de préparer les rapports du au fait que la fin de mois tombait le samedi donc, elle n'avait qu'une journée pour tout préparer.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rapport des permis émis**

La directrice mentionne qu'elle a manqué de temps pour préparer le rapport des permis émis puisqu'elle n'avait qu'une seule journée pour tous préparer.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Step-bump sur le chemin Branchaud**

La mairesse mentionne qu'elle a reçu des plaintes concernant de la vitesse sur le chemin Branchaud et ils ont demandé l'installation d'un step-bump pour régler la situation. Comme c'est la première fois que nous recevons une plainte à ce sujet, le conseil préfère commencer par de la sensibilisation et demander à notre agent attiré à la Sûreté du Québec d'envoyer plus souvent un patrouilleur sur ce chemin. Nous verrons par la suite si la situation c'est amélioré et dans le cas contraire, nous y reviendrons.

2017-RAG-5768

#### **PROPOSITION « CLÉ EN MAIN » DE CHGA**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler la proposition « Clé en main » de CHGA au montant de 1 550 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5769

### **ACCEPTATION DES MEMBRES DU COMITÉ MADA ET FAMILIAL**

CONSIDÉRANT QUE pour construire une politique familiale et MADA à l'image des citoyens, il est impératif que le comité soit composé de citoyens de tous âges afin de représenter la population ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter les membres suivants dans le comité afin de représenter la population de Bois-Franc :

- Annick Céré
- Helen Lemieux
- Louise Pelletier
- Mélissa Mongrain
- Magalie Raby
- Ernest Bastien
- Léanne Renaud

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Projet de sauvetage hors route**

La directrice présente au conseil un courriel reçu de M. Michael Champagne. Celui-ci mentionne qu'il aimerait commencer un projet pour le sauvetage hors route sur notre territoire. Celui-ci a comme projet de créer une unité d'intervention pour le sauvetage hors route (accident VTT + motoneige) personne disparue et autres. Le conseil n'est pas contre l'idée, mais il manque d'informations. Il demande donc à la directrice de prendre plus d'informations sur le projet et par le fait même, le transférer à la MRC où il serait plus opportun de commencer un tel projet pour toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Soirée bénéfice de la Fondation Jean-Claude Branchaud**

La directrice présente au conseil une invitation à une soirée-bénéfice qui aura lieu le 27 octobre prochain au profit de l'Entraide de la Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Cotisation du Réseau Biblio pour 2018**

La directrice mentionne au conseil que la cotisation 2018 pour le réseau biblio est maintenue à 4.46 \$ per capita en fonction des populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle du Québec de l'année précédente (soit 2017).

2017-RAG-5770

**REMBOURSEMENT DU COÛT DE LA SALLE POUR M. COMTOIS**

CONSIDÉRANT QUE lors du décès d'un de nos citoyens, la salle municipale est laissée gratuitement pour le repas de funérailles ;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, lors d'une funérailles où la salle était déjà louée, la municipalité a remboursé les frais payé par le citoyen pour une salle à l'extérieure de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors des funérailles de M. René Comtois, la salle était déjà prise pour un anniversaire de mariage ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que les frais de 100 \$ déboursé par Mme Comtois pour la location de la salle Christ-Roi lui soit remboursé par la municipalité.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5771

**APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD - VOTE PAR CORRESPONDANCE**

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a accepté le vote par correspondance afin de permettre aux citoyens non domiciliés d'exercer leur droit de vote plus facilement ;

ATTENDU QUE la ville de Gracefield fait partie d'une région touristique et que les villégiateurs y occupent une place très importante ;

ATTENDU QU'étant une région touristique, plusieurs citoyens demeurent hors Québec, ils n'ont donc pas la carte d'assurances maladie du Québec ni leur permis de conduire ou probatoire émis par la SAAQ délivré sur support plastique ;

ATTENDU QUE plusieurs de ces citoyens n'ont ni passeport, ni carte d'identité des Forces canadiennes délivrées en vertu de l'ordonnance OAFC (26-3) du ministère de la Défense, ni certificat de statut d'Indien délivré aux personnes inscrites au Registre des Indiens en vertu de la Loi sur les indiens (LRC 1985, c I-5) ;

ATTENDU QUE ces citoyens qui n'ont aucun des cinq documents mentionnées à l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ne pourront se prévaloir de leur droit de vote par correspondance ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'appuyer la ville de Gracefield et qu'ainsi :

Une demande formelle soit expédiée au Directeur général des élections du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier l'articles

215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de permettre aux citoyens hors Québec de présenter un document d'identification supplémentaire émise par leur provin respective avec photo et adresse complète pour leur permettre de participer au vote par correspondance.

Une copie de cette résolution soit transmise à la députée et ministre de la Justice et responsable de la région de l'Outaouais madame Stéphanie Vallée, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que la ville de Gracefield.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Statistiques de la bibliothèque**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois d'août 2017. Il y a eu 20 visites, un nouvel abonné et 42 prêts de livres.

2017-RAG-5772

#### **DEMANDE DE LOUISIANA PACIFIQUE**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçue une demande de la part de Louisiana Pacifique. Ceux-ci aimeraient utiliser le terrain du dépôt pour entreposer du bois.

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'autoriser Louisiana Pacifique à entreposer du bois sur le terrain du dépôt, mais dans l'éventuel cas où nous aurions besoin du terrain, ceux-ci devront le libérer immédiatement et le laisser dans l'état où ils l'ont pris.

Adoptée.

2017-RAG-5773

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS À BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la fédération du sirop d'érable du Québec fournissait gratuitement le sirop pour le Club des petits déjeuners du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dû à une mauvaise année, depuis deux ans maintenant, ils ne peuvent plus continuer à fournir le sirop gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE Mme France Boisvenue, responsable du Club des petits déjeuners a fait le tour afin d'obtenir de bons prix pour l'achat du sirop d'érable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc paie le 360\$ nécessaire à l'achat du sirop d'érable pour l'année entière.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5774

**PROPOSITION DE PUBLICITÉ POUR SÉCURITÉ INCENDIE ET HALLOWEEN**

CONSIDÉRANT QUE selon notre schéma de couverture de risque en incendie, nous devons faire de la publicité et de la sensibilisation sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE dans le même mois, il y a aussi l'Halloween et que la sécurité des jeunes enfants ce soir là est plus qu'importante;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre très intéressante du Journal La Gatineau pour deux publicités dont une pour la sécurité incendie et l'autre pour la sécurité le soir de l'Halloween.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Dossier MRC sur la cuisine**

Le conseiller Conrad Hubert demande à la mairesse un suivi sur le dossier de la cuisine. Celle-ci lui mentionne que les derniers développements dans ce dossier sont les mêmes. Si nous n'avons aucune autre dépense à leur fournir, nous n'aurons pas accès au dernier 40 000 \$ puisque le projet final s'est terminé beaucoup plus bas que prévu et le 100 000 \$ avait été accordé en fonction du montant total du projet présenté au début. Donc, comme la MRC a expliqué, le montant total de 100 000 \$ a été accordé parce que le projet de départ était d'environ 225 000 \$ donc, ils nous accordaient moins de la moitié du montant total du projet. Par contre, le projet final déposé à la MRC était de 125 000 \$ environ et c'est pour cette raison que le montant de la subvention accordée a été coupé.

2017-RAG-5775

**DON POUR L'ÉQUIPE DE FOOTBALL LES MUSTANG DE MANIWAKI**

CONSIDÉRANT QUE sur le terrain de football, il n'y a aucun abri pour les jeunes qui jouent au football;

CONSIDÉRANT QUE par période de grosse chaleur ou par période de pluie, les joueurs n'ont aucun abri pour se protéger de la pluie ou du soleil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin de permettre aux responsables d'acquérir des abris pour les joueurs.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5776

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale